# AVIS

*Réf. : AT.18.64.AV*

Date d'approbation : 13/07/2018

## Programme communal de développement rural de VIROINVAL

### DONNEES INTRODUCTIVES

*Demande* :

| | |
|---|---|
| - *Demandeur :* | Commune de Viroinval |
| - *Auteur de projet :* | DR(EA)²M |
| - *Organisme d'accompagnement :* | Fondation rurale de Wallonie |
| - *Autorité compétente :* | Gouvernement wallon |

*Avis* :

| | |
|---|---|
| - *Référence légale :* | Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014 |
| - *Date de réception du dossier :* | 13/06/2018 |
| - *Délai de remise d'avis :* | 2 mois |
| - *Audition :* | 6/07/2018 |

*Projet* :

| | |
|---|---|
| - *Fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution :* | Acquisition et aménagement de la salle Dothorpa en maison de village à Dourbes |
| - *Date d'approbation par le Conseil communal :* | 30/05/2018 |

*Brève description du projet et de son contexte* :

La commune de Viroinval, située dans la Province de Namur, est composée de huit villages et hameaux (Dourbes, Le Mesnil, Mazée, Nismes, Oignies-en-Thièrache, Olloy-sur-Viroin, Treignes et Vierves-sur-Viroin). Au 1er décembre 2017, elle comptait 5894 habitants pour une superficie totale de 12,12 km². Elle se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Fagne-Famenne au Nord de la vallée du Viroin et de l'Ardenne au Sud

## AVIS

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de VIROINVAL à condition de présenter dans 5 ans une mise à jour et un état d'avancement du programme tenant compte des éléments expliqués ci-dessous.**

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de qualité satisfaisante, mais relève les faiblesses suivantes :

- Il utilise des données obsolètes et propose des cartes non mises à jour ;
- Il ne présente pas de synthèse en fin de chaque chapitre, ni de synthèse générale lisible ;
- Il ne met pas en évidence les enjeux majeurs et spécifiques du territoire, dont par exemple : le logement, le développement économique, la gestion forestière, la relation bois-énergie, la problématique des résidences secondaires, les surfaces agricoles en site Natura 2000, le numérique en milieu rural, la proportion de résidences secondaires, l'impact des camps scouts, la question de l'identité ou de la notoriété de la commune... En conséquence, les enjeux principaux semblent absents des groupes de travail et de la suite du processus.

Concernant le processus participatif, le Pôle regrette qu'il ait pris le pas sur l'analyse du diagnostic. Il s'agit là d'une faiblesse méthodologique : le Pôle ne ressent pas de logique d'ensemble, d'enchaînement entre les enjeux qui ont (ou auraient dû) émerger du diagnostic, les thématiques des groupes de travail et la définition de la stratégie et des projets. Le Pôle estime que le rôle des autorités communales est aussi d'alimenter le processus participatif en information et analyse relatives à ces enjeux afin de mobiliser au mieux l'intelligence collective des groupes de travail.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de qualité satisfaisante. Cependant, ici aussi, la stratégie ne semble pas s'être directement inspirée des atouts, faiblesses, opportunités et menaces relevées.

Concernant les fiches-projets en première convention, le Pôle ne soutient pas le choix simultané de trois maisons rurales. De plus, il estime que des fiches plus stratégiques (énergie, développement économique...) auraient dû être mises en avant. Dans ce cadre, les autorités communales auraient pu, ici encore, alimenter les discussions afin d'assurer une variété de projets et leur ancrage sur les enjeux majeurs mis en évidence. Toutefois, la maison rurale proposée à Dourbes semble bien opportune en ce qu'elle est multifonctinonelle et recompose le centre du village. Le Pôle recommande à son sujet une réflexion sur les complémentarités horaires des activités qui y seront prévues afin de rentabiliser la maison de manière optimale (co-working en journée, par exemple).

Le Pôle approuve les fiches-projets du lot 0.

Il apprécie par ailleurs la qualité des documents cartographiques du projet de PCDR.

Le Pôle demande la présentation, dans 5 ans, des informations suivantes :

- Un diagnostic mis à jour et complété ;
- Un état d'avancement des fiches projets ;
- Une meilleure liaison entre le diagnostic et les fiches-projets ;
- Un processus participatif qui assure dès lors variété et pertinence, tant dans les thèmes abordés que dans la représentativité des participants.

Samuël SAELENS
Président